
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 septembre 2006

Résolution: CA06 24 0548

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) - 1000, rue Saint-Denis - implantation - autorisation - transmission au conseil municipal

Il est proposé par Catherine SÉVIGNY

appuyé par Karim BOULOS

De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal :

d'adopter, conformément au paragraphe 1 de l'article 89 de la Charte de la Ville, un règlement autorisant l'implantation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) sur un emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élizabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis, ainsi que la démolition des bâtiments portant les numéros 1010, 1020, 1032 à 1048, rue Saint-Denis, 329-375, avenue Viger, 356, rue De La Gauchetière Est et 1053, rue Sanguinet;

d'adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal et son document complémentaire (04-047);

de soumettre ces projets de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1062840024

Susan MCKERCHER

Secrétaire d'arrondissement et directrice du
Bureau d'arrondissement et du greffe

Signée électroniquement le 8 septembre 2006